



MAISON DE L'ENFANCE
Service enfance
84, rue de Paris
95380 LOUVRES
Tél : 01.34.31.31.00/04



Note informative :
Inscriptions aux activités périscolaires municipales 2023/2024

Madame, Monsieur,

Votre enfant est susceptible de fréquenter un ou plusieurs services municipaux pour l'année 2023/2024 :

- Accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
- Accueils périscolaires (matin et soir)
- Restauration scolaire
- Etudes surveillées

Comment s'inscrire à un ou plusieurs services ? :

1. Remplir obligatoirement la fiche sanitaire individuelle.

Nous vous recommandons de remplir la fiche sanitaire individuelle avec attention car elle tiendra lieu de seule fiche de renseignements concernant votre enfant pour nos différents lieux d'accueils.

2. Fournir les documents suivants :

- Attestation de quotient CAF (téléchargeable depuis votre espace réservé CAF) ou une copie de votre avis d'imposition 2022.

Sans l'un de ces documents, le tarif le plus élevé figurant sur la délibération des tarifs des services municipaux pour l'année 2023 sera appliqué.

- Attestation d'assurance civile au nom de l'enfant.

3. Fournir les documents complémentaires liés à la situation de votre enfant ou autres :

- PAI (projet d'accueil individualisé et ordonnances médicales qui s'y rattachent), si votre enfant présente des problèmes de santé nécessitant une prise en charge particulière.
- Une copie du jugement en cas de séparation ou, à défaut, un planning de garde alternée signé des deux parents.
- Un RIB si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique.

4. Retourner le dossier **COMPLET avant le 23 juin 2023**, par courriel enfance@ville-louvres.fr ou en le déposant à la Maison de l'enfance située au 84 rue de Paris à Louvres.

5. Créer son portail famille :

A partir de cette année, il est obligatoire de créer votre portail famille afin de réaliser vos démarches (Réservation - Annulation - Paiement de vos factures en ligne), depuis un ordinateur, votre portable ou depuis la tablette disponible en libre-service à la Maison de l'Enfance.

Le portail famille est accessible 7j/7 de 1h du matin à 23h via une connexion internet.

Pour cela il vous suffit de vous connecter sur :

<http://portailfamille-louvres.ville-louvres.fr> et de vous munir de votre nom et numéro de dossier (disponible sur vos factures ou en contactant la maison de l'enfance) pour l'étape 3 de l'inscription.

Une fois la fiche sanitaire saisie par nos services (entre le mois de juin et le mois de juillet), les prestations (accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil de loisirs) sont ouvertes sur le portail afin de réaliser vos réservations en fonction de vos besoins.

Les horaires des écoles.

Lundi - Mardi - Jeudi- Vendredi	De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30
---------------------------------	---

Les services municipaux proposés par la Mairie :

Services proposés par la Mairie :	Jours de la semaine :	Horaires :	Divers :
La restauration scolaire	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	De 12h à 13h45	
L'accueil périscolaire	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Matin : de 7h à 8h45 Soir : de 16h30 à 19h Etudes surveillées : 17h à 18h	Etudes : Si votre enfant n'est pas autorisé à rentrer seul après le temps d'études à 18h, il sera automatiquement pris en charge par l'équipe d'animation, sans frais supplémentaires (Dans ce cas, vous devez l'inscrire uniquement à l'étude et non aux deux services proposés, afin d'éviter une double facturation).
L'accueil de loisirs <u>2 lieux d'accueil sur la ville</u> (En fonction de l'école de scolarisation de votre enfant) : - Pôle Nord (dans l'extension de l'école La Fontaine) : Pour les enfants scolarisés à La Fontaine, Delacroix, Le Moulin et Seurat (ceux sectorisés au Moulin élémentaire en CP). - Universalis : Pour les enfants scolarisés à Universalis, Le Bouteillier et Seurat (ceux sectorisés au Bouteillier élémentaire en CP).	Mercredis et vacances scolaires	De 7h à 19h	L'accueil des familles se déroule de 7h à 9h30 et de 16h30 à 19h. En dehors de ces horaires, les enfants ne sont plus acceptés. Possibilité d'inscription à la demi-journée de 7h/12h-13h30/19h en le précisant lors de l'inscription.

Comment réserver des prestations en fonction de vos besoins ? :

Les réservations aux services municipaux doivent se faire obligatoirement avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant, cependant nous vous recommandons d'effectuer vos réservations pour l'année :

- depuis votre **portail famille**,
- par feuille d'inscription pour les cas particulier (directement auprès de la Maison de l'Enfance et également disponibles sur le site de la ville).

Particularité concernant les réservations des accueils de loisirs vacances, les réservations doivent se faire par période et non par mois :

- Vacances de la Toussaint 2023 : pour les 2 semaines, avant le 20 septembre 2023.
- Vacances de décembre 2023 : pour les 2 semaines, avant le 20 novembre 2023.
- Vacances de février 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 janvier 2024.
- Vacances d'avril 2024 : pour les 2 semaines, avant le 20 mars 2024.
- Grandes vacances 2024 : les réservations pour les deux mois doivent se faire avant le 8 juin 2024.

Comment annuler une ou plusieurs prestations ? :

Vous pouvez effectuer vos annulations depuis votre portail famille (sauf les annulations pour les vacances scolaires où vous devez nous envoyer un mail) ou directement auprès de la Maison de l'Enfance.

Prestations à annuler :	Actions à effectuer :	Cas particuliers :
Restauration scolaire Accueil périscolaire Etude surveillée.	Prévenir 48h avant la prestation et avant 10h (Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte). <i>Le lundi : annulation au plus tard le jeudi avant 10h</i> <i>Le mardi : annulation au plus tard le vendredi avant 10h</i> <i>Le jeudi : annulation au plus tard le mardi avant 10h</i> <i>Le vendredi : annulation au plus tard le mercredi avant 10h</i>	Absence d'un enseignant, grève et fermeture de classe : Prévenir par écrit dès connaissance de l'information et au plus tard le dernier jour du mois. Enfant malade : prévenir immédiatement par écrit et faire parvenir au plus tard le dernier jour du mois un certificat médical au nom de votre enfant.
Mercredi	Annulation au plus tard le lundi avant 10h	
Accueil de loisirs : Petites vacances scolaires	Prévenir 10 jours avant la date du début des vacances scolaires. <i>Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 13 octobre 2023</i> <i>Vacances de décembre : annulation au plus tard le 16 décembre 2023</i> <i>Vacances de février : annulation au plus tard le 2 février 2024</i> <i>Vacances d'avril : annulation au plus tard le 29 avril 2024</i>	
Accueil de loisirs : Grandes vacances scolaires	Prévenir 15 jours avant la date du début des vacances scolaires soit avant le 24 Juin 2024 pour les deux mois.	

Quelques rappels :

- Aucune demande de réservation ou d'annulation ne sera prise en compte par téléphone.
- Toute demande d'inscription après la date butoir ou toute présence d'un enfant sans inscription préalable, sera soumise à des pénalités de facturation de 1 euro pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée et de 3 euros pour les accueils de loisirs en supplément de votre tarif.
- En cas de retard le soir, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation.
- Les tarifs sont définis en fonction de votre quotient familial.
- Passé les délais indiqués d'annulation, les prestations vous seront facturées.

Coordonnées de contact des services et des différents lieux d'accueil périscolaires :

Pôle Enfance Responsable madame KOUAME Laurence	01.34.31.31.00/04 enfance@ville-louvres.fr
Pôle Scolaire Responsable monsieur LANGOU Sylvain	01.34.47.34.31 scolaire@ville-louvres.fr
Bouteillier élémentaire et maternel	01.34.68.89.34
Delacroix	01.34.68.79.90
Fontaine / Pôle Nord	01.34.72.57.44
Moulin élémentaire	06.35.57.02.92
Moulin maternel	01.34.72.98.16
Seurat	01.34.68.89.27
Universalis élémentaire et maternel	01.34.47.30.12

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Pôle Enfance